

Question 122

Saisie en douane de marchandises contrefaites

Annuaire 1993/II, page 247
Conseil des Présidents de Lisbonne, 12 - 16 juin 1993

Q122

QUESTION Q122

Saisie en douane

Résolution

L'AIPPI

1. Appuie l'établissement d'un système pour la saisie par les autorités douanières de marchandises contrefaisantes et pirates, qui portent atteinte aux droits de marques ou d'auteur et aux droits voisins.
2. Estime que dans un tel système les droits de toute personne dont les marchandises ont été saisies a tort devront être protégés de manière adéquate en exigeant que le propriétaire du droit en cause indemnise cette personne.
3. Considère qu'un tel système pourrait être étendu à d'autres droits de propriété intellectuelle (y compris les dessins et modèles) s'il apparaît clairement qu'il y a contrefaçon de ces droits.

* * * * *